
Présidence : Albanie

1261^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 5 mars 2020

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 h 10
Reprise : 15 heures
Clôture : 16 h 30

2. Président : Ambassadeur I. Hasani
M. A. Stastoli

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : RAPPORT DU CHEF DE LA MISSION DE L'OSCE
AU KOSOVO

Président, Chef de la Mission de l'OSCE au Kosovo (PC.FR/7/20 OSCE+), Albanie, Croatie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/271/20), Fédération de Russie (PC.DEL/239/20), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/242/20), Turquie (PC.DEL/256/20 OSCE+), Suisse (PC.DEL/253/20 OSCE+), Norvège (PC.DEL/268/20), Danemark (également au nom de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, de la Croatie, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Norvège, des Pays-Bas, de la République tchèque, du Royaume-Uni, de la Slovénie, de la Suède et de la Suisse) (annexe 1), Royaume-Uni, Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/258/20 OSCE+), Chypre (annexe 2), Espagne (annexe 3), Serbie (PC.DEL/245/20 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU CHEF DE LA MISSION DE L'OSCE
AU MONTÉNÉGRO**

Président, Chef de la Mission de l'OSCE au Monténégro (PC.FR/4/20 OSCE+), Croatie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/272/20/Corr.1), Fédération de Russie (PC.DEL/240/20), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/243/20) (PC.DEL/244/20), Turquie (PC.DEL/255/20 OSCE+), Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/259/20 OSCE+), Norvège (PC.DEL/269/20), Royaume-Uni, Serbie (PC.DEL/264/20 OSCE+), Monténégro (PC.DEL/260/20 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : **AFFAIRES COURANTES**

Président

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale persistante de la Crimée par la Russie* : Ukraine (PC.DEL/261/20), Croatie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/270/20), Canada (PC.DEL/266/20 OSCE+), Royaume-Uni, Turquie, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/248/20), Suisse (PC.DEL/254/20 OSCE+)
- b) *Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les Accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/247/20), Ukraine
- c) *Affaire J. Assange* : Fédération de Russie (PC.DEL/252/20), Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/262/20)

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA
PRÉSIDENTE EN EXERCICE**

- a) *Note circulaire sur l'évolution de l'épidémie liée au virus COVID-19* :
Président
- b) *Journée internationale de la femme, qui sera célébrée le 8 mars 2020* :
Président

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Réponse de l'OSCE à l'évolution de l'épidémie liée au virus COVID-19* :
Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/34/20 OSCE+),
Président

- b) *Visite du Secrétaire général à Genève et signature d'un Mémoire d'accord entre l'OSCE et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le 4 mars 2020* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/34/20 OSCE+)
- c) *Entretien entre le Secrétaire général et M^{me} P. Lärke, Cheffe du groupe de travail de la future présidence suédoise de l'OSCE, ayant eu lieu le 5 mars 2020* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/34/20 OSCE+)
- d) *Participation, le 27 février 2020, de la Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains à la quarante-troisième session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, qui se tient à Genève du 24 février au 20 mars* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/34/20 OSCE+)
- e) *Allocution prononcée par le Secrétaire général devant le Groupe d'amis de la jeunesse et de la sécurité de l'OSCE, le 6 mars 2020* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/34/20 OSCE+)

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Élections générales aux États-Unis d'Amérique, prévues le 3 novembre 2020* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/249/20) (PC.DEL/263/20), Président, Fédération de Russie (PC.DEL/246/20)
- b) *Point sur l'enquête en cours concernant l'assassinat tragique de la journaliste et blogueuse D. Caruana Galizia, commis le 16 octobre 2017* : Malte (annexe 4)
- c) *Journée internationale de la femme, célébrée le 8 mars 2020* : Fédération de Russie (PC.DEL/251/20), Azerbaïdjan (PC.DEL/274/20 OSCE+)
- d) *Journée zéro discrimination, célébrée le 1^{er} mars 2020* : Croatie-Union européenne, (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/273/20)
- e) *Vision stratégique de l'Ouzbékistan sur la façon d'assurer la sécurité régionale et de faire face aux problèmes liés à l'Afghanistan* : Ouzbékistan
- f) *Élections législatives en Serbie, prévues le 26 avril 2020* : Serbie (PC.DEL/267/20 OSCE+)
- g) *Mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières* : Portugal

- h) *Décès de F. Duve, premier Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, le 3 mars 2020 : Allemagne (annexe 5), Fédération de Russie*

4. Prochaine séance :

Jeudi 12 mars 2020 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1261

5 March 2020

Annex 1

FRENCH

Original: ENGLISH

1261^e séance plénière

Journal n° 1261 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DANOISE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALLEMAGNE, DE L'AUTRICHE, DE
LA BELGIQUE, DE LA BULGARIE, DU CANADA, DE LA CROATIE,
DE L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA FINLANDE,
DE LA FRANCE, DE L'IRLANDE, DE L'ISLANDE, DE L'ITALIE, DE
LA LETTONIE, DE LA LITUANIE, DE MALTE, DE LA NORVÈGE,
DES PAYS-BAS, DE LA SLOVÉNIE, DE LA SUÈDE, DE LA SUISSE,
DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE ET DU ROYAUME-UNI)**

Monsieur le Président,

Je fais la présente déclaration à titre national et également au nom de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, de la Croatie, du Danemark, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de la République tchèque et du Royaume-Uni.

Monsieur le Président,

Nous saluons le travail remarquable accompli par la Mission de l'OSCE au Kosovo en vue d'aider les autorités du pays à renforcer leurs institutions. Nous avons le plaisir d'accueillir l'Ambassadeur Jan Braathu au Conseil permanent et attendons avec intérêt de continuer à travailler avec lui de manière constructive.

Nous nous félicitons du fait que la Mission adapte en permanence ses activités aux besoins du Kosovo. Nous rappelons que la Mission est la deuxième plus importante opération de terrain de l'OSCE et qu'elle joue un rôle essentiel au Kosovo. Nous sommes conscients qu'en matière de bonne gouvernance au sein de notre Organisation, l'un des meilleurs moyens de savoir si les activités menées par les opérations de terrain de l'OSCE sont efficaces est de recueillir directement l'avis des partenaires et des bénéficiaires sur le terrain. Nous considérons donc qu'il est essentiel d'établir des contacts entre les États participants et les représentants techniques de l'administration du gouvernement du Kosovo qui coopèrent avec la Mission de l'OSCE au Kosovo. Nous encourageons la Présidence albanaise à tirer pleinement parti des prochains rapports de l'Ambassadeur Braathu, et de tous les autres chefs de mission qui rendent compte au Conseil permanent, pour organiser de tels contacts à

l'occasion des réunions informelles. Nous soulignons également une fois de plus que l'organisation de ces réunions n'affecte pas et ne devrait pas affecter les positions respectives sur le statut du Kosovo par rapport à l'OSCE. Nous demandons que cette pratique soit reprise d'urgence.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal du jour.

Merci



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1261

5 March 2020

Annex 2

FRENCH

Original: ENGLISH

1261^e séance plénière

Journal n° 1261 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CHYPRIOTE

Monsieur le Président,

La République de Chypre souscrit pleinement à la déclaration faite par l'Union européenne et exprime son soutien à la Mission de l'OSCE au Kosovo pour l'important travail qu'elle a accompli. Nous tenons à remercier l'Ambassadeur Jan Braathu de sa déclaration et de son rapport détaillé.

La République de Chypre ne reconnaît pas la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo datant de 2008. Dans ce contexte, ma délégation tient à rappeler que toute initiative concernant la Mission de l'OSCE au Kosovo devrait être conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies et à la Décision n° 305 du Conseil permanent en date du 1^{er} juillet 1999, dans laquelle est énoncé le mandat de la Mission.

Monsieur le Président,

L'avancement du dialogue entre Belgrade et Pristina, sous les auspices de l'Union européenne, est indispensable pour que les deux pays progressent dans leurs voies respectives vers l'Union européenne. À cet égard, il est essentiel que le dialogue reprenne dès que possible.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1261

5 March 2020

Annex 3

FRENCH

Original: SPANISH

1261^e séance plénière

Journal n° 1261 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ESPAGNOLE

Monsieur le Président,

L'Espagne souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne (UE) au titre de ce point de l'ordre du jour et souhaite une fois de plus exprimer son soutien à l'important travail réalisé par la Mission de l'OSCE au Kosovo, en collaboration avec d'autres institutions présentes sur le territoire du Kosovo. Nous voudrions également remercier l'Ambassadeur Jan Braathu de son intervention et de son rapport d'activités, et lui exprimer notre reconnaissance pour le travail qu'il accomplit avec son équipe.

Monsieur le Président,

L'Espagne, comme d'autres États participants, ne reconnaît pas le Kosovo en tant qu'État et considère que toute action menée par la Mission de l'OSCE au Kosovo doit s'inscrire dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU.

La progression du dialogue mené sous les auspices de l'UE entre Belgrade et Priština est une condition essentielle pour que les deux parties puissent avancer sur leurs chemins européens respectifs. À cet égard, le territoire du Kosovo dispose de son propre cadre de relations, prévu dans l'Accord de stabilisation et d'association.

L'Espagne continue de croire que le dialogue et la négociation sont les seuls moyens possibles de résoudre le litige au sujet du territoire du Kosovo et qu'il ne sert à rien d'accélérer la reconnaissance du territoire si un accord durable entre Belgrade et Priština n'est pas conclu au préalable. Elle soutient donc ce dialogue et entend utiliser de manière constructive ses bons offices afin de le promouvoir.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance de ce jour.

Merci

1261^e séance plénière

Journal n° 1261 du CP, point 6 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION MALTAISE

Merci, Monsieur le Président,

Conformément à notre engagement de tenir le Conseil permanent informé de l'enquête en cours sur le meurtre de M^{me} Daphne Caruana Galizia, permettez-moi de vous faire part des derniers développements concernant cette affaire.

Plusieurs faits importants ont eu lieu depuis notre dernière mise à jour du 21 novembre de l'année dernière. À la lumière de la résolution de la Chambre des représentants de Malte du 12 décembre 2018, de la résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 26 juin 2019 et des appels lancés par la famille de la journaliste décédée, le Gouvernement maltais a engagé des discussions techniques avec des représentants du Conseil de l'Europe afin d'ouvrir une enquête publique. Compte tenu de certaines préoccupations exprimées par les membres de la famille de M^{me} Caruana Galizia concernant la composition initiale de la commission d'enquête publique, le Gouvernement maltais a rencontré la famille et un accord a été conclu sur une nouvelle composition de cette commission et son mandat.

L'objectif principal de l'enquête publique est de déterminer si une action ou une omission fautive de la part, ou au sein, d'une entité de l'État a précipité la mort de M^{me} Caruana Galizia ou n'a pas pu l'empêcher. L'enquête publique indépendante a débuté le 6 décembre. La commission d'enquête est tenue de présenter ses conclusions dans un délai de neuf mois. Des séances régulières ont lieu sur une base hebdomadaire, voire plus fréquente.

En outre, un homme d'affaires local, M. Yorgen Fenech, qui aurait été le cerveau du meurtre, a été arrêté et est accusé de complicité dans l'assassinat de M^{me} Caruana Galizia. La compilation des preuves liées ce dossier est actuellement en cours. Le Conseil permanent a déjà reçu des informations détaillées sur les trois autres personnes qui sont accusées d'avoir commis le meurtre et qui ont été mises en examen.

Dans l'intervalle, sur recommandation de la Commission de Venise et du Groupe d'États contre la corruption (GRECO), le Gouvernement maltais a pris un certain nombre de mesures pour engager une réforme du système juridique et de l'administration publique. Du fait de la démission de l'ancien Premier ministre Joseph Muscat et de l'important remaniement ministériel qui a suivi, le Gouvernement, désormais conduit par le Premier ministre Robert Abela, a annoncé la création du Comité chargé de la gouvernance, qui est

dirigé par le Ministre de la justice et de la gouvernance Edward Zammit Lewis. Le Comité examinera les lois maltaises actuelles afin d'apporter les changements qui s'imposent pour mettre en œuvre les réformes nécessaires.

Les mesures concrètes susmentionnées montrent clairement la valeur que Malte accorde à la bonne gouvernance et sa volonté de coopérer avec les organisations internationales. Nous avons toujours l'intention, dans l'intérêt de tous, de rester engagés aux côtés de l'OSCE, du Conseil de l'Europe et de leurs institutions indépendantes, afin d'intensifier les mesures que nous avons adoptées pour défendre les valeurs de l'État de droit, de la démocratie et de la bonne gouvernance. Malte est résolue à maintenir ouverts les canaux de dialogue et de coopération avec le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias et apprécie l'assistance fournie par le Bureau de M. Harlem Désir.

La lutte contre l'impunité et le sentiment d'immunité qui prédomine lorsque des actes de violence contre des journalistes ne sont pas sanctionnés est primordiale pour sauvegarder la liberté d'expression et la liberté des médias. Malte reste déterminée à éliminer toute forme d'impunité afin de prévenir d'éventuelles attaques contre la sécurité et la dignité des journalistes qui exercent leur droit de faire leur travail sans appréhension. Nous appelons également à la mise en œuvre intégrale des dispositions énoncées dans la Décision n° 3/18 du Conseil ministériel de Milan sur la sécurité des journalistes.

Je vous remercie de nouveau, Monsieur le Président, et vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



1261^e séance plénière

Journal n° 1261 du CP, point 6 h) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE

Nous regrettons d'avoir à informer le Conseil permanent que M. Freimut Duve, premier Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, est décédé le 3 mars 2020. Il a exercé ces fonctions de 1998 à 2003.

Né en 1936 à Würzburg, Freimut Duve était homme politique, défenseur des droits de l'homme, auteur et journaliste.

En 1969 et 1970, il a été rédacteur politique du magazine Stern. De 1970 à 1989, il a été directeur de publication de la maison d'édition Rowohlt, qui a notamment publié les œuvres politiques de Vaclav Havel et le manifeste de Mario Soares contre la dictature portugaise, ainsi que plusieurs annuaires des droits de l'homme en Europe centrale et orientale.

Freimut Duve était membre du Parti social-démocrate au Bundestag allemand, où il a représenté Hambourg de 1980 à 1998. En 1997, il a remporté le prix Hannah Arendt de la pensée politique.

Au cours de ses cinq années en qualité de premier Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, il a contribué à créer et façonner cette institution autonome essentielle de l'OSCE, qui, à ce jour, reste une des instances les plus prestigieuses de promotion de la liberté des médias sous tous ses aspects.

Publications de Freimut Duve (comme auteur ou sous sa direction) :

- Kap ohne Hoffnung oder die Politik der Apartheid (sous la dir. de Duve ; Rowohlt, 1965)
- Die Restauration entlässt ihre Kinder oder der Erfolg der Rechten in der Bundesrepublik (sous la dir. de Duve ; Rowohlt, 1968)
- Der Rassenkrieg findet nicht statt: Entwicklungspolitik zwischen Angst und Armut (Düsseldorf, 1970)

- Aufbrüche – Die Chronik der Republik 1961–1986 (sous sa dir., avec Friedrich Krotz ; Rowohlt, 1986)
- Vom Krieg in der Seele: Rücksichten eines Deutschen (Rowohlt, 1994)
- « Freedom and Responsibility », Yearbook of the OSCE Representative on Freedom of the Media, quatre numéros : 1998-1999/1999-2000/2000-2001/2001-2002
- The Caucasus – Defence of the Future: Twenty-Four Writers in search of Peace (sous sa dir., avec Heidi Tagliavini ; Vienne, 2001)
- We are Defending our Future. mobile. culture. container 2001–2003 (avec Achim Koch, fondé sur le projet éponyme ; Fonds Verteidigung unserer Zukunft, Vienne)